

ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE -AEC

DOCUMENT PRÉPARATOIRE AU PROJET DE L'AEC

PROJET : Aborder la facilitation douanière dans la Grande Caraïbe

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AEC	Association des États de la Caraïbe
CNUCED Développement	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le
OMD	Organisation Mondiale des Douanes

I. RÉSUMÉ DU PROJET	
A. DESCRIPTION DU PROJET	
1.1 Nom/numéro du projet	Aborder la facilitation douanière dans la région de la Grande Caraïbe
1.2 Domaine prioritaire de l'AEC	Direction du Développement du Commerce et des Relations Économiques Extérieures
1.3 Objectifs	<p>Objectif général : Examiner, identifier et mettre en œuvre des mécanismes communs pour harmoniser les structures et procédures douanières afin d'éliminer ou de réduire les obstacles et défis posés à la facilitation commerciale au sein de la région de la Grande Caraïbe.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la transparence dans les opérations d'importation et d'exportation. ▪ Simplifier et harmoniser les procédures administratives et douanières dans et entre les pays participants. ▪ Numériser les procédures douanières pour faciliter la réduction de la documentation excessive. ▪ Négocier avec les entités et organisations associées les exigences et les besoins de coopération pour le transfert des capacités douanières des pays membres et membres associés de l'AEC. • Mettre en place des procédures plus transparentes en vue de la simplification des règlements, procédures et règles administratifs. • Créer de nouvelles conditions pour une amélioration de la compétitivité des activités économiques dans la région. • Promouvoir le commerce et les investissements dans la région, entre les groupes de pays de la Grande Caraïbe et avec le reste du monde, en profitant du renforcement des liens entre le commerce et les investissements.

<p>1.4 Justification</p>	<p>En dépit des efforts considérables déployés pour aborder les problèmes et obstacles existants, l'environnement commercial au sein de la Grande Caraïbe continue d'être confronté à des obstacles qui constituent une menace permanente pour la consolidation d'un espace économique susceptible de soutenir et de renforcer la capacité d'investissement et le potentiel des acteurs de la région de l'AEC. Il s'avère essentiel, à l'heure actuelle, de proposer la réalisation d'activités de projet visant à réduire et à éliminer ces obstacles et défis au sein du système commercial de la Grande Caraïbe.</p>
<p>1.5 Composantes/ Résultats attendus</p>	<p>Composantes :</p> <p>Phase 1. Recruter un consultant chargé de faire une évaluation des systèmes douaniers qui existent dans l'ensemble de la région de l'AEC (dans chaque pays membre) ainsi qu'une révision des capacités, services et infrastructures disponibles dans la région de l'AEC (dans chaque pays membre). Recommander aux États membres des moyens d'améliorer les systèmes existants et de passer à l'utilisation de systèmes plus efficaces de facilitation douanière.</p> <p>Phase 2. Présentation d'un modèle ou d'une méthodologie appropriée à adopter par les pays de la Grande Caraïbe, afin de faciliter le processus d'harmonisation des procédures douanières internes.</p> <p>Phase 3. Organiser des Séminaires et Séances de formation sur les questions pertinentes liées à la facilitation douanière. Entreprendre un processus de formation intensive des Autorités Douanières au moyen d'une formation en immersion spécialisée dans les États membres aux systèmes douaniers les plus développés et efficaces.</p> <p>Phase 4. Mettre en œuvre des systèmes et techniques améliorés en matière d'administration des procédures et capacités douanières.</p> <p>RÉSULTATS ATTENDUS</p> <p>1. Rapport/évaluation et comparaison des systèmes douaniers de la Grande Caraïbe. Cette évaluation devrait déboucher sur a) la proposition d'un cheminement critique à observer par les États membres de l'AEC prenant pour référence un modèle plus avancé ou plus approprié (un des pays de la région), et b) la présentation de la proposition recommandée à tous les États membres de l'AEC.</p> <p>2. Manuel unifié des procédures douanières sur lequel se baserait le manuel de procédures de chaque pays afin de parvenir à la</p>

	<p>simplification et à l'harmonisation des documents et procédures douaniers.</p> <p>3. Un programme de formation visant à renforcer les capacités des agents des douanes dans les systèmes douaniers les moins développés des États membres de l'AEC.</p> <p>4. Un programme de recommandations à mettre en œuvre par chaque pays incluant le processus de formation ainsi que les équipements qu'il est recommandé d'acquérir afin que soient établies les priorités nationales requises pour l'harmonisation des procédures au sein de la Grande Caraïbe.</p>
1.6 Coûts et durée estimés	Coût estimé : En cours (la durée est fonction des progrès réalisés lors des réunions et du rythme de mise en œuvre des composantes)
1.7 État actuel du Projet	Phase de consultation entre États et d'approbation de la part des Membres de l'AEC.
B. PARTIES PRENANTES	
1.8 Entité responsable	Association des États de la Caraïbe (Direction du Développement du Commerce et des Relations Économiques Extérieures)
1.9 Bénéficiaires	États membres et membres associés de l'AEC Pays de la Grande Caraïbe Entités économiques de la Grande Caraïbe Propriétaires et Chefs d'Entreprise Institutions régionales ou internationales Autorités et agents douaniers Organisations de Promotion du Commerce Ministères du Commerce et de l'Industrie
1.10 Institutions associées	États membres de l'AEC au développement le plus avancé en matière de procédures douanières. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), Banque interaméricaine de Développement, Ministères du Commerce et de l'Industrie de la Région, Organisation Mondiale des Douanes
1.11 Institutions d'exécution	Association des États de la Caraïbe (AEC)
1.12 Bailleurs de fonds	Bailleurs de fonds, pays donateur (à identifier)

II. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PROJET

A. CONTEXTE ET CADRE

2.1 Environnement commercial

La promotion du commerce et d'un espace économique élargi pour l'investissement et la durabilité économique est un pilier fondateur important de l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Les fondateurs de cette organisation avaient envisagé l'élimination des obstacles et défis du système commercial de la Grande Caraïbe afin que chaque membre et membre associé de l'AEC puisse profiter des possibilités qui existent au sein de notre région de la Grande Caraïbe. En dépit des efforts considérables déployés pour aborder les problèmes et obstacles existants, l'environnement commercial de la Grande Caraïbe continue d'être confronté à des obstacles qui constituent une menace permanente pour la consolidation d'un espace économique susceptible de soutenir et de renforcer la capacité d'investissement et le potentiel des parties prenantes de la région de l'AEC.

Un domaine crucial où ces obstacles sont les plus apparents est la Facilitation Commerciale et les éléments qui existent pour assurer le fonctionnement optimal du système commercial régional.

La facilitation commerciale englobe toutes les mesures qui peuvent être prises pour accélérer et faciliter les flux commerciaux. Le terme a été largement utilisé pour désigner toutes sortes d'obstacles non tarifaires, y compris les tests de produits et les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre. Toutefois, au sein de l'OMT elle est définie comme « la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce international » regroupant les « activités, pratiques et formalités impliquées dans la collecte, la présentation, la communication et le traitement des données requises pour le mouvement des marchandises dans le commerce international ».

Les délibérations du Cycle de Doha sur la facilitation commerciale couvrent la liberté du transit, les droits et formalités relatifs à l'importation et à l'exportation et la transparence des règlements commerciaux » – qui ont trait essentiellement aux procédures frontalières telles que les procédures douanières et portuaires et les formalités de transport.

Au sein de la région de la Grande Caraïbe, plusieurs préoccupations en matière de facilitation du commerce sont directement liées à la définition stricte de l'OMC mais s'étendent aussi à des éléments essentiels qui constituent des difficultés majeures pour la région.

- i. Harmonisation et Normalisation des procédures douanières

2.1.1 Harmonisation et Normalisation des procédures douanières

Au sein des États membres de l'AEC il existe de nombreuses différences entre les systèmes et procédures douaniers et l'application des procédures, ainsi que les documents requis pour le dédouanement des marchandises. Par ailleurs, il n'existe pas de manuel douanier régional, ce qui constitue une source de préoccupations réelle et un obstacle au développement de relations économiques accrues et améliorées dans la région. Par conséquent, il s'avère très important de prendre des mesures en vue de la simplification, la normalisation et l'harmonisation des documents, procédures et

formalités douaniers. Ceci afin de promouvoir des échanges commerciaux plus rapides, plus sûrs et plus efficaces dans la région de l'AEC en se basant sur les meilleures pratiques et le Cadre de normes SAFE (Facilitation et sécurisation des échanges commerciaux) de l'OMD, le CEFAC/ONU et le CTACT/ONU. En outre, l'importance de partager et d'apprendre des expériences des États membres plus développés à travers une assistance technique spécialisée et le renforcement des compétences a été reconnue.

2.1.2 Proposition

À la lumière des problèmes précités auxquels est confrontée la région, la Direction du Développement du Commerce et des Relations Économiques Extérieures considère qu'il est vital à l'heure actuelle de proposer la réalisation d'activités de projet visant à réduire et à éliminer ces obstacles et défis au sein du système commercial de la Grande Caraïbe.

Les composantes de ce projet ont été identifiées du fait de leur interrelation et de l'impact de l'interdépendance des différents éléments sur l'efficacité des flux du commerce.

Composantes :

Phase 1. Recruter un consultant chargé de faire une évaluation des systèmes de l'ensemble de la région de l'AEC (dans chaque pays membre) ainsi qu'une révision des capacités, services et infrastructures disponibles dans la région de l'AEC (dans chaque État membre). Recommander aux États membres des moyens d'améliorer les systèmes existants et de passer à l'utilisation de systèmes plus efficaces de facilitation douanière.

Phase 2. Présenter un modèle ou une méthodologie appropriée que les pays de la Grande Caraïbe devront suivre afin de faciliter le processus d'harmonisation des procédures douanières internes.

Phase 3. Organiser des séminaires et séances de formation sur des questions pertinentes liées à la facilitation douanière. Entreprendre un processus intensif de formation des autorités douanières par le biais d'une formation en immersion spécialisée au sein des États membres aux systèmes douaniers les plus développés et les plus efficaces.

Phase 4. Mettre en œuvre des systèmes et techniques améliorés en matière d'administration des procédures et capacités douanières.

2.2 OBJECTIFS

2.2.1 Objectif général : Examiner, identifier et mettre en œuvre des mécanismes communs pour harmoniser les structures et procédures douanières afin d'éliminer ou de réduire les obstacles et défis à la facilitation commerciale au sein de la région de la Grande Caraïbe

2.2.2 Objectifs spécifiques :

- Promouvoir la transparence dans les opérations d'importation et d'exportation.
- Simplifier et harmoniser les procédures et documents administratifs et douaniers.
- Numériser les documents utilisés dans les procédures douanières afin de faciliter les opérations sans papier.
- Négocier avec les entités et organisations associées les exigences et les besoins de coopération, pour le transfert des capacités douanières des pays membres et membres associés de l'AEC.
- Mettre en place une communication plus transparente avec l'utilisateur en publiant sur les sites web tous les règlements, des procédures et règles administratives.
- Créer de nouvelles conditions pour l'amélioration de la compétitivité des activités économiques dans la région, par exemple sous forme d'ateliers périodiques avec un dialogue public-privé.
- Promouvoir le commerce et les investissements dans la région, entre les groupes de pays de la Grande Caraïbe et avec le reste du monde, en profitant du renforcement des liens entre le commerce et les investissements.

2.3 RÉSULTATS ATTENDUS

1. Rapport/évaluation et comparaison des systèmes douaniers de la Grande Caraïbe. Cette évaluation devrait déboucher sur a) la proposition d'un cheminement critique à observer par les États membres de l'AEC prenant pour référence un modèle plus avancé ou plus approprié (un des pays de la région), et b) la présentation de la proposition recommandée à tous les États membres de l'AEC.

2. Manuel unifié des procédures douanières sur lequel se baserait le manuel de procédures de chaque pays afin de parvenir à la simplification et à l'harmonisation des documents et procédures douaniers.

3. Un programme de formation visant à renforcer les capacités des agents des douanes dans les systèmes douaniers les moins développés des États membres de l'AEC.

4. Un programme de recommandations à mettre en œuvre par chaque pays incluant le processus de formation ainsi que les équipements qu'il est recommandé d'acquérir afin que soient établies les priorités nationales requises pour l'harmonisation des procédures au sein de la Grande Caraïbe.